



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme NADAUD Sophie, Mme SEPET Laura,
M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine, Mme REIGNIER Sylvie,
M. PANISSET Didier, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul,
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. BRUNET André a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe
M. CHMIELINSKI Jean a donné pouvoir à M. BOUIREK Azddine
M. LESOT Richard a donné pouvoir à M. Yohann CARRERA

Le Conseil municipal a choisi M. Joël PELLOUX comme secrétaire de séance.

2022-06-05 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires : Révision des tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2019-49 du 10 décembre 2019 relative à l'augmentation des tarifs de l'eau, suite à l'exposé fait par le Président du Syndicat du Nant d'Arcier (SNA) sur les coûts supplémentaires liées à la tarification, mais aussi pour maintenir le niveau de service et de permettre de réaliser l'ensemble des investissements nécessaires à l'économie de l'eau.

De plus depuis deux ans, la commune n'a réalisé aucune hausse des tarifs, malgré des charges toujours plus élevées.

Afin de respecter l'engagement à augmenter le tarif de l'eau de manière progressive, **Monsieur le Maire** propose au Conseil municipal d'opérer une hausse de 0.15 cts par m³ d'eau potable, augmentation similaire à la précédente. Cette hausse sera applicable sur la facturation 2023.

Pour mémoire, il rappelle la composition des tarifs de l'eau depuis 2020 et la projection sur 2023.

TARIFS DE L'EAU	2020	2023
Location du Compteur (par an)		
15 mm	7.00 €	7.00 €
20 mm	9.40 €	9.40 €
40 mm	19.40 €	19.40 €
Participation entretien réseau (par an)		
	35.00 €	35.00 €
Consommation eau (par m3)		
Eau	1.15 €	1.30 €

Conseil Municipal n° 06
Délibération n° 2022-06-05

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 074-217402346-20221129-DEL2022_06_05-DE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'augmentation des tarifs de l'eau à compter de la facturation 2023.

- Nombre de votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
Le 30 novembre 2022**

**Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME**



Certifié exécutoire le 02 décembre 2022 Transmis en Préfecture le 02 décembre 2022